

développement dans l'Arctique et dans l'Antarctique donnera une idée des projets qui pourraient voir le jour au cours de la prochaine décennie; l'examen des capacités de recherche des deux pays permettra de mettre l'accent sur le "fossé technologique" qu'il reste à combler et une étude des projets de coopération actuels fournira une base de coopération pour les futurs programmes.

Commission mixte scientifique France/Canada

L'atelier bilatéral sur les technologies des régions froides est une initiative de la Commission mixte scientifique France/Canada (CMS), créée en 1973 par les gouvernements canadien et français dans le cadre d'un accord bilatéral sur la science et la technologie. La Commission a pour mandat de promouvoir, par des projets conjoints ou des missions d'exploration, des activités susceptibles de conduire à des progrès scientifiques et technologiques avantageux pour l'industrie et pour l'économie. Le ministère canadien des Affaires extérieures et le ministère français des Affaires étrangères assurent la coordination générale des programmes approuvés par la CMS. Les membres de la Commission mixte se réunissent tous les deux ans pour assurer la supervision et l'orientation de l'accord bilatéral.

Depuis dix ans, la CMS a créé une vaste gamme de projets visant à promouvoir la recherche conjointe dans des secteurs d'activité précis, notamment l'espace et l'océanologie, la biotechnologie, la technologie de l'information, les matériaux nouveaux et les technologies des régions froides. Des programmes d'échange, des subventions post-doctorat, des accords interuniversitaires, des accords concernant les organismes intergouvernementaux et diverses autres activités ont été conçus pour favoriser la coopération dans ces secteurs d'activité. D'après le compte-rendu de la septième séance de la CMS (Paris, mai 1988), "les projets préparés pour la Commission mixte et soumis à l'évaluation des spécialistes français et canadiens témoignent de la vitalité d'un système de coopération scientifique en constante expansion."

Ce système de coopération comprend entre autres la technologie des régions froides, que la CMS a récemment reconnue comme une priorité possible. Les projets conjoints de recherche concernant les régions froides qu'a examinés la Commission à sa réunion de 1988 sont divisés en trois catégories: les opérations en cours, les nouvelles opérations et les opérations en perspective.

Les opérations en cours comportent actuellement trois grandes initiatives: l'interaction glace/structures, qui porte principalement sur les brise-glace et les plateformes en régions polaires; la simulation expérimentale et la création de modèles théoriques appliqués au processus de congélation et au gel-dégel des sols; et le transfert de chaleur dans les régions froides. Les nouveaux projets de recherche comprennent: l'évaluation des effets des icebergs sur le fond marin; l'étude de la protection de la chaussée en région